

COMMUNIQUE DE PRESSE N°4 DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) RELATIF AU PHENOMENE DIT « DES WOUBI »

Abidjan le 05 Septembre 2024 ; le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) est préoccupé par le climat délétère qui règne actuellement autour du phénomène dit « des Woubi », devenus ces derniers jours les cibles de plusieurs publications, attaques et propos injurieux sur les réseaux sociaux. Certains internautes appellent même au meurtre de ceux-ci quand d'autres profèrent des accusations contre des personnalités publiques en les invitant à se prononcer sur la situation.

Le CNDH rappelle que la Côte d'Ivoire a de tout temps rejeté les recommandations relatives à la liberté d'orientation sexuelle devant les instances internationales.

Le CNDH souligne également que dans le préambule de sa loi fondamentale, le peuple de Côte d'Ivoire a affirmé son attachement au respect des valeurs culturelles, spirituelles et morales, qui constituent le socle sur lequel reposent l'identité et la cohésion sociale de nombreuses sociétés.

Le CNDH croit fermement que la protection des droits des personnes LGBTQ+ peut et doit être menée d'une manière qui honore et respecte ces valeurs culturelles chères à la Côte d'Ivoire, tout en promouvant l'inclusion et la dignité pour tous.

Dans un contexte où les sensibilités culturelles et les opinions divergent, le CNDH invite la communauté « LGBTQ+ » à faire preuve de prudence et à éviter tout comportement qui pourrait être perçu comme provocateur ou ostentatoire.

Le CNDH appelle la population à renoncer à l'usage de la violence dans l'expression de leur désaccord face à la montée du phénomène dit de « WOUBI », car malgré leur orientation sexuelle différente et contraire à nos us et coutumes, les membres de cette communauté « WOUBI » restent avant tout, des personnes humaines et bénéficient à ce titre des droits de l'Homme consacrés par la Constitution ivoirienne et les traités internationaux relatifs aux droits humains.

Le CNDH tout en rappelant que les réseaux sociaux ne sont pas des zones de non droit, demeure engagé dans la protection des droits de l'Homme et continuera de surveiller étroitement la situation pour garantir la sécurité et les droits des populations.

Pour le Conseil
La Présidente

Namizata SANGARE

